



COMMUNIQUÉ

N° : 33

Une collaboration plus étroite est essentielle pour améliorer la sûreté de l'aviation

5 juin 2017 (Cancún) – La 73^e Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association du transport aérien international (IATA) a adopté à l'unanimité une résolution qui réitère l'engagement de l'industrie aérienne envers la sécurité et la sûreté. La résolution réclame aussi une plus grande collaboration entre les gouvernements et les intervenants de l'industrie afin d'assurer la sûreté des vols par des mesures d'atténuation des risques qui optimiseraient la protection des passagers et des équipages tout en réduisant les perturbations pour les passagers et l'économie en général.

« L'aviation est une cible pour les terroristes déterminés à détruire la liberté qui est au centre de notre industrie. Le partage d'information parmi les gouvernements et avec l'industrie est essentiel pour maintenir une longueur d'avance sur les menaces émergentes. Nous avons le même objectif : assurer la sécurité des passagers et des équipages. Il est donc logique que nous collaborions le plus étroitement possible », a déclaré Alexandre de Juniac, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

La résolution de l'IATA souligne l'importance de la résolution 2309 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui demande aux gouvernements de prendre leurs responsabilités et d'assurer la sécurité des citoyens qui voyagent par avion. Elle réitère aussi le soutien plein et entier de l'industrie au développement du Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASeP) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Le GASeP devrait avoir pour objectif d'améliorer considérablement la limpidité, la simplicité et les objectifs des normes mondiales de l'OACI en matière de sûreté (Annexe 17 de la Convention de Chicago), afin d'éliminer toute ambiguïté concernant les responsabilités des États.

« Le GASeP doit fournir un cadre de travail pragmatique et souple qui permettra la collaboration entre tous les intervenants responsables de la sûreté. Aucune instance ne possède à elle seule toutes les réponses. En joignant nos forces plus efficacement, nous serons mieux en mesure d'assurer la sécurité des passagers et des équipages », selon M. de Juniac.

La résolution adresse quatre demandes précises aux gouvernements :

- Ouvrir rapidement le dialogue avec l'industrie lorsqu'une menace à la sûreté apparaît pour faire en sorte que des mesures réalisables et efficaces soient élaborées et qu'elles puissent être mises en œuvre efficacement pour optimiser la sécurité des passagers et réduire les perturbations.

- Travailler en partenariat entre les gouvernements et avec les compagnies aériennes, les aéroports et les autres intervenants en matière de sûreté de l'aviation pour mettre au point des mesures de sûreté efficaces et à long terme aptes à contrer les menaces contre l'aviation.
- Assumer une plus grande responsabilité relativement à la mise en œuvre des normes de l'OACI et des mesures de sûreté. Et combler d'urgence les écarts détectés par le Programme universel d'audits de sûreté de l'OACI (USAP).
- Accélérer autant que possible l'inclusion de la feuille de route du GAsEP aux programmes nationaux de sûreté de l'aviation civile.

« Le moment où cette résolution est adoptée est important. La confiance du public et de l'industrie a été mise à l'épreuve par des incohérences dans la façon dont certains États ont réagi aux préoccupations concernant les explosifs dissimulés dans les ordinateurs portables personnels. La résolution explique pourquoi nous avons besoin d'un meilleur partage de l'information et d'une meilleure coordination pour mettre en place des mesures d'atténuation des risques, de façon à optimiser la protection des passagers et des équipages tout en réduisant les perturbations inutiles », explique M. de Juniac.

La résolution reconnaît aussi l'important rôle de l'industrie pour aider les gouvernements à assurer la sûreté des vols. La résolution engage les compagnies aériennes à prendre les mesures suivantes :

- Mettre en œuvre, de la façon la plus complète, les normes de sûreté et pratiques recommandées édictées.
- Appuyer les gouvernements dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures additionnelles de sûreté lorsque cela s'avère nécessaire à la protection du transport aérien.
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de projets de sécurité de l'aviation initiés par l'industrie, tels que Smart Security, le dossier passager (PNR) et l'information préalable sur les passagers (API).
- Améliorer les normes de l'industrie en encourageant la mise en œuvre de programmes d'auto-évaluation et d'audits indépendants tels que le Programme de vérification de la sécurité de l'exploitation de l'IATA (IOSA) et le Programme d'audit de la sécurité des opérations au sol de l'IATA (ISAGO).

« Sous la direction des gouvernements, l'industrie s'efforce d'améliorer les processus et de mettre au point de nouvelles technologies pour contrer la menace évolutive à la sûreté de l'aviation. Toutefois, les longs délais nécessaires à la mise en place de nouvelles technologies constituent un goulot d'étranglement que nous devons éliminer. Par exemple, il est évident que la solution à la menace représentée par les ordinateurs personnels consiste en une meilleure technologie de fouille. Mais à défaut d'investissements gouvernementaux beaucoup plus importants et d'un soutien permettant d'accélérer le développement et la certification de cette nouvelle technologie, nous ne pourrions réaliser cette potentialité », conclut M. de Juniac.

Consultez texte complet de la [résolution sur la sûreté](#) (pdf).

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Communications corporatives (Cancún)

Tél. : +52-998-8813299 EXT 4974

Courriel : corpcomms@iata.org

Notes aux rédacteurs :

- La 73^e Assemblée générale annuelle et le Sommet mondial du transport aérien réunissent quelque 1 000 délégués et représentants des médias à Cancún, au Mexique, du 4 au 6 juin. Visitez la [salle de presse de l'AGA](#) pour les dernières nouvelles et mises à jour et suivez les discussions de l'AGA en consultant #IATAAGM.
- L'IATA (Association du transport aérien international) représente quelque 275 compagnies aériennes qui assurent 83 % du trafic aérien mondial.
- Vous pouvez visiter notre page Twitter – <http://twitter.com/iata2press> – spécialement conçue pour les médias.